



**HAL**  
open science

# Les associations sportives et les politiques publiques d'aide à l'insertion professionnelle

Marina Honta

► **To cite this version:**

Marina Honta. Les associations sportives et les politiques publiques d'aide à l'insertion professionnelle. Diversité : ville école intégration, 2013, Le sport : un trait d'union ?, 171, pp.180-186. halshs-04184134

**HAL Id: halshs-04184134**

**<https://shs.hal.science/halshs-04184134v1>**

Submitted on 21 Aug 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

## Les associations sportives et les politiques publiques d'aide à l'insertion professionnelle

Marina Honta

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Honta MarinaHonta Marina. Les associations sportives et les politiques publiques d'aide à l'insertion professionnelle. In: Diversité, n°171, 2013. Le sport: un trait d'union? pp. 180-186;

[https://www.persee.fr/doc/diver\\_1769-8502\\_2013\\_num\\_171\\_1\\_3702](https://www.persee.fr/doc/diver_1769-8502_2013_num_171_1_3702)

---

Fichier pdf généré le 16/03/2023

entre la fin de leur formation initiale et un premier emploi, l'attente de l'État est forte à l'égard des acteurs locaux et plus particulièrement associatifs. En ce sens, il s'agit d'examiner les répertoires d'action mobilisés plus spécifiquement par les acteurs sportifs associatifs lorsque se pose la question de la pérennisation des emplois.

# Les associations sportives et les politiques publiques d'aide à l'insertion professionnelle

**D**ivers chercheurs soulignent l'insuffisance de travaux portant sur le thème de l'emploi dans les associations, révélant



ainsi le malaise que peut provoquer le recrutement de professionnels au sein d'un secteur largement dominé par l'ethos du bénévolat (Hély, 2008; Falcoz et Walter, 2009). À l'heure où l'actuelle majorité gouvernementale lance une nouvelle génération de contrats aidés (les emplois d'avenir), il paraît intéressant d'analyser comment ces dispositifs sont mis en œuvre sur les territoires. L'importance de l'enjeu en matière d'insertion professionnelle justifie ainsi une attente forte de l'État à l'égard des acteurs locaux et, plus particulièrement, associatifs (Robineau et Simonin, 2002; Warin, 2002).

Ces programmes gouvernementaux ont été fortement développés pour accompagner les associations dans leurs efforts de diversification et d'amélioration de la qualité de leur

**Que les politiques publiques d'aide à l'emploi s'adressent à des publics jugés « les moins employables » car peu qualifiés ou à des jeunes diplômés afin de les aider à trouver une transition entre la fin de leur formation initiale et un premier emploi, l'attente de l'État est forte à l'égard des acteurs locaux et plus particulièrement associatifs. En ce sens, il s'agit d'examiner les répertoires d'action mobilisés plus spécifiquement par les acteurs sportifs associatifs lorsque se pose la question de la pérennisation des emplois.**

offre d'encadrement des pratiques sportives (CNAR Sport, 2008). Le recrutement de salariés puis la consolidation des emplois sont ici perçus comme des ressources nécessaires même si l'engagement bénévole demeure le pilier du système sportif associatif<sup>1</sup>. S'agissant de la pérennisation des postes, s'il a été démontré que les variables structurelles telles que la taille et le budget des clubs influent sur ce processus (Chantelat et al., 2001), peu de recherches ont, par contre, examiné les répertoires d'action adoptés localement par les acteurs associatifs pour l'assurer.

Cette question, qui nécessite que soit engagée une réflexion tant sur le caractère viable des emplois et activités créés que sur les sources de financement susceptibles d'être obtenues après l'arrêt des aides de l'État, revêt une importance relative pour les dirigeants alors qu'elle s'avère le plus souvent déterminante pour le salarié. Les

situations analysées, au moyen de diverses enquêtes empiriques<sup>2</sup>, mettent ainsi en évidence des usages et des effets variés des programmes selon les associations sportives, différenciations provenant des finalités que

■ 1 Les associations sportives s'appuient sur un volume de travail bénévole 3 fois supérieur à celui du travail salarié pour mettre en place leurs activités (Tchemonog et al., 2005).

les dirigeants et les salariés donnent aux activités de l'organisation sportive.

Dans le secteur sportif associatif, la présence de salariés est fortement conditionnée aux financements publics et dans une moindre mesure aux recettes d'activités. À l'inverse, les ressources liées aux cotisations, aux dons et au mécénat ne créent relativement que peu d'emploi (Tchernonog et al., 2005). Dans ce contexte et pour parvenir à leur pérennisation, la mutualisation des moyens est régulièrement présentée, par les pouvoirs publics notamment, comme une solution pertinente (Simonin et al., 2002; ministère des Sports, 2011). Diverses stratégies sont ainsi encouragées (partage de l'emploi entre différentes structures publiques – intercommunalité – ou associatives, groupements d'employeurs, multisalariat...) pour consolider les emplois et offrir un temps plein aux salariés. Or, elles ne sont encore que rarement envisagées par les dirigeants de clubs employeurs.

## LES EFFETS PARADOXAUX DE LA DÉPENDANCE AUX COMMUNES

Les dirigeants de clubs demeurent partagés

■ 2 Les données mobilisées ici sont issues de plusieurs sources. D'une part, d'enquêtes réalisées en Gironde (33) au moyen d'entretiens semi-directifs effectués auprès des acteurs sportifs destinataires de ces dispositifs (les présidents d'associations et les salariés recrutés) et des agents de l'État chargés, territorialement, de leur diffusion et opérationnalisation, d'autre part, de la participation aux travaux menés dans le cadre de l'étude coordonnée par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) d'Aquitaine sur la pérennisation des emplois dans les secteurs du basket-ball et de la gymnastique volontaire en Gironde (CRESS Aquitaine, 2009). Afin d'apprécier cette phase de mise en œuvre le plus finement, la recherche a consisté à analyser ce processus au sein de clubs développant des activités physiques et sportives (APS) diverses (rugby, surf, basket-ball, tennis, badminton, athlétisme, voile, canoë-kayak, gymnastique volontaire). L'inscription de ces observations dans la durée (entre 2000 et 2012) a permis non seulement de pouvoir travailler sur des types distincts de contrats aidés mais d'analyser aussi, sur du moyen terme, les stratégies des acteurs interrogés parfois à plusieurs reprises.

quant aux possibilités de pérennisation de l'emploi. Alors que certains appréhendent cet aspect comme l'inconvénient des dispositifs, n'en font pas une priorité et diffèrent toute réflexion en la matière, d'autres la perçoivent comme la condition *sine qua non* de la continuité des nouvelles activités proposées aux adhérents et de la fidélisation de ces derniers.

Parce que les trois quarts des associations sportives en France reçoivent des subventions de leur commune (Beretti et Calatayud, 2006), c'est fort naturellement que les dirigeants de clubs espèrent l'augmentation de ce soutien afin de compenser la suppression des aides étatiques. Pour autant, cette solution ne paraît pas toujours envisageable localement.

Car, d'une part, ces collectivités sont, en la matière, confrontées au grand nombre de demandes associatives et il n'est pas envisageable pour elles de toutes les satisfaire. Plusieurs cas de figure apparaissent ici. Des élus refusent l'augmentation du soutien communal sous prétexte que les subventions que l'institution attribue encouragent déjà cet aspect-là de l'action associative. D'autres choisissent d'aider certaines associations pour des raisons diverses (nature des activités développées et utilité de celles-ci pour la collectivité, relations interpersonnelles et affinitaires entre élus et dirigeants...). Des formes de financement mixte ont pu être construites sur plusieurs sites accentuant ainsi les interactions entre les acteurs locaux. Des salariés ont été effectivement amenés à s'impliquer dans les animations mises en place par la commune, les établissements scolaires, le club œuvrant alors comme prestataire de services. Pour autant, les recettes liées à ces activités ne garantissent pas systématiquement la stabilisation de l'emploi.

D'autre part, les communes, elles-mêmes destinataires de ces dispositifs, sont aussi confrontées à la pérennisation des postes des salariés qu'elles ont recrutés pour développer et/ou coordonner des activités d'animations sportives et socio-éducatives. Ainsi et dans ce secteur également, les associations, tout en étant financièrement dépendantes des collectivités locales, peuvent alors se trouver en concurrence avec ces dernières lorsqu'il s'agit de diversifier leurs activités (Juan, 1999).

## LA MUTUALISATION DES MOYENS, UNE OPTION RAREMENT ENVISAGÉE

Si la relance de l'intercommunalité est apparue comme une opportunité pour créer des postes grâce notamment à ces programmes d'action gouvernementaux, les données empiriques ont permis de constater que les dirigeants de clubs sportifs demeurent très peu concernés par le développement de ce processus. Ils se considèrent, en effet, comme éloignés des problématiques de construction intercommunale et, plus globalement, de recompositions territoriales quel que soit d'ailleurs le niveau de pratique auquel évolue leur club. Les regroupements de communes ne sont pas encore appréhendés comme des acteurs pertinents pour les soutenir dans le processus de pérennisation de l'emploi et des activités. Ainsi, les dirigeants sportifs ne se projettent pas dans ces nouveaux échelons d'action publique et n'y voient pas d'intérêt car ils représentent des territoires aux compétences très floues dont le sens de l'action leur échappe. Ceci explique qu'ils se replient sur les réseaux de politiques publiques existants, c'est-à-dire sur les relations construites avec leur partenaire traditionnel, la commune mais aussi avec les services de l'État dans le cadre de l'attribution des crédits du Centre national pour le développement du sport (CNDS) comportant un volet stabilisation des emplois aidés<sup>3</sup>.

Par ailleurs, la représentation organisée et structurée du mouvement sportif au niveau intercommunal peine, elle aussi, à se développer. Ces acteurs sont souvent réticents à toute forme de regroupement ou de fusion de clubs qui leur permettrait de mutualiser leurs moyens pour stabiliser emplois et activités. Lorsqu'elle existe, cette forme « d'intercommunalité associative » s'explique par le fait

que ces associations, prises isolément, ne possèdent pas suffisamment d'effectifs pour engager leurs équipes en compétition. Il arrive aussi que les dirigeants souhaitent créer une « entente » avec un autre club afin de se donner les moyens (humains, techniques et financiers) d'engager une équipe à un niveau plus élevé de compétition. Or, comme cela sera évoqué par la suite, les subventions communales (qui restent la pierre angulaire du financement des associations sportives) sont encore souvent corrélées aux résultats sportifs. Dès lors, peuvent apparaître des tensions entre les clubs soucieux de s'attribuer le mérite de l'éventuelle réussite en compétition.

Ainsi, au-delà de quelques ententes, le mouvement sportif se caractérise par une atomisation qu'une forte tradition de rivalité sportive ou une absence totale de relation entre associations permet d'expliquer. Dans ce contexte, la mutualisation des moyens pour stabiliser l'emploi des salariés est rarement une stratégie envisagée. Certains d'entre eux sont, certes, sous contrat dans deux ou plusieurs clubs (dans des disciplines comme le tennis, le judo, la gymnastique volontaire...), mais il n'est en aucun cas question de mutualisation puisque ce sont les employés eux-mêmes qui ont trouvé les conditions leur permettant de cumuler ces divers contrats. Ici, les contraintes d'organisation des emplois du temps, le peu d'échanges entre associations, la spécificité parfois des formations techniques suivies empêchant la polyvalence constituent des motifs évoqués pour légitimer cette absence de mutualisation.

Cette stratégie est ainsi rarement adoptée et n'offre donc qu'exceptionnellement des perspectives de pérennisation. L'augmentation des recettes liées aux activités et celle du coût des cotisations ne représentent pas toujours, elles non plus, des initiatives envisagées.

## UN ENTREPRENARIAT ASSOCIATIF SOURCE D'OBSTACLES STRUCTURELS ET CULTURELS

La présence d'un salarié a incontestablement permis aux associations sportives de renforcer, voire de diversifier leurs prestations. Ces dernières ont pu traditionnellement rester centrées sur la recherche de performance (dans ce cas, il s'agit plus d'améliorer la qualité de la formation technique et sportive) ou connaître une ouverture sur le développement d'activités sportives à forte connotation sociale ou de loisirs. Ce processus demeure toutefois intimement lié au volontarisme des dirigeants, au projet

<sup>3</sup> Actuellement ceux créés dans le cadre du programme « 1 000 emplois STAPS ». Les crédits du CNDS servent également à financer le plan Sport Emploi.

associatif qu'ils entendent développer et à la logique interne des activités sportives. Certaines permettent effectivement mieux que d'autres la diversification des modalités de pratiques ou leur hybridation.

Ces stratégies visant à renforcer la qualité des activités existantes et/ou à engager des démarches de diversification des prestations ont eu pour corollaire l'augmentation des effectifs dans les clubs. Toutefois, lorsque le choix est fait de développer préférentiellement les activités traditionnelles de préparation à la compétition, les ressources dégagées demeurent insuffisantes pour espérer suppléer à l'arrêt des aides étatiques.

De nombreux travaux ont montré que les associations qui parviennent à stabiliser les emplois sont celles ayant développé des prestations « marchandes » (Juan, 1999; Le Roux et al., 2001; Hinnewinkel, 2007). Les clubs qui organisent des activités telles que le tennis, le surf, la voile, le canoë-kayak et qui ont engagé leur commercialisation ont pu pérenniser l'emploi ou envisagent d'y parvenir. Les salariés sont, en outre, très fréquemment associés par les dirigeants à de telles initiatives, ces derniers les ayant rendus responsables de la stabilisation de leur poste. Pour autant, le développement de ces services ne se fait pas au détriment des pratiques sportives traditionnelles, les deux processus demeurant en effet présents.

Concernant cette diversification des prestations, un autre écueil peut également apparaître. Les aides en provenance des collectivités territoriales (subventions et mise à disposition gratuite d'infrastructures sportives) et les critères sur lesquels repose leur attribution peuvent valoriser avant tout la pratique compétitive, ce qui renforce la tendance naturelle des clubs à rester sur ces activités traditionnelles d'entraînement à la performance.

Plus généralement, la création de prestations supplémentaires pour dégager de nouvelles recettes semble désormais inenvisageable pour de nombreuses associations. Ces derniè-

res, au regard des créneaux d'installations sportives communales qui leur sont accordés, peuvent difficilement accueillir de nouveaux adhérents. En outre, ce surplus d'activités exigerait la présence d'autres éducateurs. Autrement dit, les dirigeants sportifs paraissent confrontés à la résolution d'une équation complexe tant les contraintes structurelles, aussi bien internes à leur association qu'externes (liées notamment à la saturation des équipements sportifs sur les territoires), sont fortes.

## L' AUGMENTATION DU COÛT DES COTISATIONS OU L'INTROUVABLE CONSENSUS

Dans ce contexte où il paraît difficile aux associations « de pouvoir faire plus », l'augmentation du prix des cotisations peut procurer de nouvelles ressources aux dirigeants. Or là aussi, le choix de cette orientation est loin d'être évident. De tous les registres d'action possibles, c'est effectivement celui qui divise le plus les acteurs associatifs. Certains d'entre eux s'y opposent fondamentalement évoquant les valeurs sportives associatives fondées sur l'accessibilité au sport pour le plus grand nombre et mettent ainsi à distance toute connotation commerciale. D'autres considèrent l'augmentation du prix des cotisations comme une perspective incontournable, voire un juste retour des choses devant les comportements individualistes et de consommation des adhérents – clients qui exigent que leur soient offerts des services de qualité sans pour autant en payer « le juste prix ». Cependant, et malgré ces discours, le prix des cotisations n'a que très rarement été augmenté dans les clubs observés.

En outre, dans certaines localités, les oppositions les plus franches à ce type d'orientation proviennent des élus locaux. Ceux-ci n'hésitent pas à rappeler que la mise à disposition gratuite de « leurs » installations sportives et l'attribution des subventions sont avant tout destinées à rendre accessible la pratique du sport dans un club. Ils cherchent, ce faisant, à dissuader les dirigeants d'opérer de la sorte.

Cette orientation consistant à faire payer le juste prix de la pratique des activités par les adhérents et/ou celle visant à développer des prestations « marchandes » sont, pour certains chercheurs en France, les conditions *sine qua non* de la pérennisation des emplois et de la revalorisation à la hausse des salaires dans le secteur sportif fédéré. L'obstacle économique largement avancé pour expliquer la précarité des emplois relèverait actuellement d'un constat qui masque la cause essentielle, celle de la

permanence d'une définition légitime du sport et des activités physiques comme « service public » (donc de la gratuité instituée). Cet héritage du passé, autrement dit ce poids des valeurs culturelles et sociales, constituerait la principale cause de ces résistances au changement (Loirand, 2006). Ce phénomène, en outre, ne paraît pas propre aux bénévoles ; il imprègne également les représentations des acteurs publics (locaux et nationaux) et justifie leur action sportive.

Une telle perspective ne saurait toutefois apporter, partout, toutes les garanties de développement et de stabilisation des emplois tant le processus paraît complexe, voire difficile à organiser. Il faudrait qu'elle soit également accompagnée, sur certains territoires et, là encore, d'un regroupement d'associations ou d'une mutualisation de leurs moyens. Au regard du nombre de leurs adhérents, elles ne disposent effectivement pas toutes de la « clientèle » (quand bien même celle-ci serait solvable) suffisante pour assumer les charges liées à la stabilisation d'un emploi. Ce secteur rassemble plus de 264 000 associations, la moyenne du nombre de leurs adhérents approchant les 90 (Tchernonog, 2007). C'est donc une autre forme d'héritage du passé qu'il faudrait vaincre encore ici, l'efficacité des politiques de l'emploi se heurtant au morcellement associatif et à un « esprit de clocher » très fort en France dans ce secteur.

Enfin, dans d'autres cas, les ressources dégagées par la diversification des activités et notamment celles liées aux loisirs ne sont pas réinvesties pour la stabilisation des emplois mais pour la compétitivité de l'équipe phare du club et plus particulièrement pour fidéliser et/ou attirer les sportifs de bon niveau par l'intermédiaire de rétributions financières.

\*\*\*

L'examen de la phase de mise en œuvre des politiques publiques d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes et du changement qu'elle peut entraîner dans les clubs révèle la permanence de l'ordre sportif traditionnel, la méta-

morphose du secteur associatif restant, dans le champ sportif, le plus souvent encore à construire (Hély, 2009). La présence des salariés a bien contribué au renforcement et au développement des prestations. Toutefois, leur propre itinéraire sportif, les qualifications qui sont généralement les leurs (titulaires d'un diplôme d'éducateur ou d'entraîneur sportif), la priorité que les dirigeants leur demandent d'accorder avant tout à l'apprentissage des techniques sportives, donc à des activités qui restent très traditionnelles – tâche qu'ils réalisent volontiers car c'est ce modèle-là du club qu'ils ont intériorisé –, expliquent que le changement ne se fait qu'à la marge. Bien que les instances nationales (sportives et ministérielles) évoquent de plus en plus fortement le rôle que les associations sportives devraient jouer dans le projet de l'économie solidaire et sociale, au niveau local, ce n'est que très inégalement que les clubs combinent dimensions sociale et politique de leur action tout en s'efforçant de développer des réalisations économiques.

Concernant par ailleurs l'action de l'État et principalement celle de ses agents territoriaux, ils doivent penser et organiser une action locale en s'appuyant sur des mesures nationales dont ils ne maîtrisent pas toujours les évolutions. Dans ce secteur – et le contexte actuel en fournit une preuve nouvelle –, les changements de majorité gouvernementale peuvent être à l'origine d'une suppression brutale d'un programme au profit d'un autre. Les dispositifs publics d'aide à l'insertion professionnelle n'ont effectivement ni régularité ni cohérence (Barthélémy, 2000). Face à cela, les dirigeants sportifs ne développent que rarement une politique globale. Ils déploient des stratégies multiples consistant à s'approprier les divers contrats aidés qui se succèdent sans toujours en respecter les principes. D'autres mettent à distance ces mesures, les estimant trop contraignantes et continuent à fonctionner sur l'action de bénévoles dont certains peuvent être « rétribués », ce dernier cas de figure relevant parfois d'une forme de travail non déclaré.

Enfin, dans le contexte actuel de nécessaire maîtrise des dépenses publiques et de raréfaction des ressources, les pouvoirs publics procèdent à une hiérarchisation des problèmes qu'ils ont à traiter et à un recentrage de leur implication sur des actions considérées comme prioritaires. Si ces évolutions interrogent désormais sur la pérennité de la mobilisation de ces acteurs en matière sportive, s'y ajoutent, pour le secteur associatif, les premiers effets de la crise économique sur l'emploi et ce, depuis 2011. Alors que les dirigeants déclarent avoir cons-

tatée une baisse de leurs subventions et de leurs recettes propres, ils estiment, dans le même temps, que le plus difficile est encore à venir (Bazin et Malet, 2011; CSA-Avise, 2011).

■ **MARINA HONTA**

Maître de conférences, université de Bordeaux, LACESO  
[marina.honta@u-bordeaux2.fr](mailto:marina.honta@u-bordeaux2.fr)

---

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARTHÉLÉMY M. (2000) *Associations : le nouvel âge de la participation ?* Paris, Presses de Sciences Po.
- BAZIN C., MALET J. (2011) *La France associative en mouvement*, Paris, Recherches et Solidarités.
- BERETTI E., CALATAYUD P. (2006) « Le budget des associations sportives », *Stat-Info*, n° 06-05.
- CENTRE NATIONAL D'APPUI ET DE RESSOURCES (CNAR) SPORT. (2008) *L'emploi au service des projets sportifs. Un intérêt partagé pour les dirigeants associatifs et pour les politiques d'emploi*, Paris, CNOSEF.
- CHANTELAT P., BOUHAOUALA M., CHAMPELY S. (2001) « Les logiques socio-économiques des clubs sportifs amateurs : une analyse des budgets », *STAPS*, vol. 2, n° 55.
- CRESS Aquitaine (2009) Étude expérimentale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Secteur basket et gymnastique volontaire en Gironde, <http://www.cressaquitaine.org>.
- CSA – Avise (2011) *Associations : quels sont vos besoins d'accompagnement ?*, Rapport n° 1100510, mai.
- FALCOZ M., WALTER E. (2009) « L'emploi dans le sport associatif et fédéral. Un état de la question », *STAPS*, n° 83.
- HÉLY M. (2008) « À travail égal, salaire inégal : ce que travailler dans le secteur associatif veut dire », *Sociétés contemporaines*, vol. 69, n° 1.
- HÉLY M. (2009) *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF.
- HINNEWINKEL A.-L. (2007) « Pour une innovation dans les services sportifs associatifs », in Callède J.-P. Menaut A. (dir.), *Les logiques spatiales de l'innovation sportive. Conditions d'émergence et configurations multiples*. Bordeaux, MSHA.
- JUAN S. (1999) « L'utilité sociale de l'activité associative face à la professionnalisation et à la "marchandisation" ». *Sociologie du travail*, n° 41.
- LE ROUX N., CHAMPELY S., CAMY J. (2001) *Nouveaux services, nouveaux emplois-jeunes dans le secteur sportif associatif : nouveaux métiers ou reproduction du modèle sportif traditionnel ? Actes du colloque Nouveaux métiers et métiers en évolution*. Université de Reims, 8-9 novembre.
- LOIRAND G. (2006) « Les obstacles au développement et à la stabilisation de l'emploi sportif », in Augustin J.-P. (dir.), *Vers les métiers de l'animation et du sport : la transition professionnelle*. Paris, La Documentation Française.
- MINISTÈRE DES SPORTS ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE. (2011) *Guide pratique. Accompagner les groupements d'employeurs associatifs. Sport, animation, éducation populaire*, Paris.
- ROBINEAU Y., SIMONIN B. (2002) *Les mesures d'aide aux emplois du secteur non marchand*, Paris, La Documentation Française.
- SIMONIN B., et al. (2002) *Les institutions locales et le programme « emplois-jeunes » dans les activités culturelles et socioculturelles*, Rapport de recherche CEE 01, janvier.
- TCHERNONOG V., TRUCHOT G., POUPAUX S. (2005) « Les associations sportives et d'éducation populaire dans le secteur associatif français en 2000 », *Stat-Info*, n° 05-04.
- TCHERNONOG V. (2007) « Le paysage associatif français », *Stat-Info*, n° 07-04.
- WARIN P. (2002) « La politique associative en construction. Enjeu économique, enjeu démocratique », *Lien Social et Politique – RIAC*, n° 48.

